

Le 4 mai 2020,

À une assemblée régulière du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle municipale le 4 mai 2020 à 20 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mme Marlène Bourgault, Mme Francine Couette, MM. Luc Paris, Clermont Pelletier, Simon Pelletier et Sébastien Thibault tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2020-074

RÉSOLUTION SÉANCE HUIS CLOS

Le conseil de la municipalité de Saint-Pamphile siège en séance ordinaire ce lundi 4 mai à la Salle municipale de l'Hôtel de Ville de Saint-Pamphile.

Sont présents à cette séance : Mario Leblanc, Francine Couette, Clermont Pelletier, Marlène Bourgault, Simon Pelletier, Sébastien Thibault. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par voie téléphonique : Luc Paris.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique ».

Rés. 2020-075

ACCEPTATION ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2020-076

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 avril 2020 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale présente à l'assemblée en cours.

Rés. 2020-077

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR 2019

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et résolu que le rapport financier 2019 déposé et commenté aux élus par le représentant de la firme Raymond Chabot Grant Thornton soit par la présente accepté. Celui-ci sera déposé sur le site internet de la municipalité.

Rés. 2020-078

CONFIRMATION D'EMPLOI – CONDUCTEUR DE NIVELEUSE

Il est proposé par le conseiller Clermont Pelletier avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et il est résolu que M. Marcel Vaillancourt soit engagé contractuellement, à titre de conducteur de niveleuse, à compter du 4 mai 2020 jusqu'au maximum le 31 octobre 2020, dépendant des besoins, à raison de 30 heures / semaine, à un salaire forfaitaire brut de 630.00\$ / semaine. La municipalité se permet de mettre fin au contrat avant la date prévue ci-haut mentionnée si les travaux de niveleuse dans ses rangs sont terminés.

Rés. 2020-079

DEMANDE AU MTO – ÉTAT DE LA ROUTE 204

Il est proposé par le conseiller Clermont Pelletier avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu de réitérer la demande faite au Ministère du Transport de réparer temporairement la chaussée de la route 204 sur le territoire de la municipalité de Saint-Pamphile rapidement pour des fins de sécurité des usagers de la route et de considérer l'inspection et la réfection des conduites pluviales et de la chaussée dans une planification de travaux à court terme, étant donné que le mauvais fonctionnement entraîne l'écoulement de l'eau en surface et cause une dégradation accélérée du pavage.

Rés. 2020-080

DÉPÔT DU BILAN ANNUEL SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE 2019

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que le dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2019 soit pris en note. Celui-ci sera déposé sur le site internet de la municipalité.

Rés. 2020-081

RÉSOLUTION – DEMANDE DE SUBVENTION PPASEP VOLET 1

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pamphile a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pamphile désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et il est résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Pamphile autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 PPASEP ;

QUE madame Alexandra Dupont, Directrice générale, soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Rés. 2020-082

RAPPORT SUR LES PERMIS

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et il est résolu que le rapport sur l'émission des permis suivants soit par la présente accepté :

Yannick Pelletier
Pierre Dubé

Fenêtres
Escalier extérieur

Ferme Bélica	Revêtement maison
Alexandra Dupont	Membrane salage, drain
Ferme Bélica	Agrandissement remise étable

Rés. 2020-083

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et il est résolu que les comptes apparaissant au journal des achats du mois d'avril 2020 au montant de 88 038.41\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, dir. gén.

Rés. 2020-084

ANNULATION RÉSOLUTION #2020-071 - DEMANDE DE COMMANDITE – FESTIVAL DU BÛCHEUX

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que la municipalité de Saint-Pamphile annule la résolution #2020-071 qui confirmait une contribution de 3 000\$ à l'organisme Festival du Bûcheux considérant que l'événement ne pourra avoir lieu dû à la pandémie de la COVID-19.

Rés. 2020-085

INVITATION TOURNOI DE GOLF «COUP DE CŒUR»

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que la municipalité confirme la participation de deux personnes au tournoi de golf «Coup de Cœur» qui aura lieu le lundi 17 août 2020, au coût de 135\$ / personne.

M. Luc Paris quitte l'assemblée en cours.

Rés. 2020-086

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et il est résolu que la présente assemblée soit close. Il est 20 h 44.

Mario Leblanc, maire

Alexandra Dupont, directrice générale